SDE 65

Réunion du Bureau du S.D.E. du 5 septembre 2019

Compte-rendu et

relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le jeudi 5 septembre à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents:

Pour le Bureau : M. FROSSARD (Président), Mmes CUQ et VERGEZ ;

MM. ARMARY, BOUBEE, BARRAL, CARRERE, CAZABAT, FOURCADE, GUILHAS,

LAFFAILLE, LUSSAN, PELIEU et PIRON.

Excusés: Mmes CARRERE, CURBET, DURRIEU, MENDES et SOLLES;

MM. DABEZIES, MUR et DUTOUR.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Florence Armary, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Elodie Gazave, Arnaud Larvol et Marie-Noëlle Mainguy

Ordre du jour

Commission d'Appel d'Offres

o Analyse des offres pour le bâtiment SDE

> Bureau

- o Point d'avancement SEM (statuts, pacte d'associés, organisation, BP...)
- o Point transfert compétence gaz
- o Point TEPCV CEE
- o Questions diverses

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en informant le Bureau que cette réunion s'achèvera par une soirée « grillades » proposée par le bureau lors de la réunion de juillet.

Le directeur poursuit par le marché public portant sur la rénovation des locaux du SDE. Il rappelle que celui-ci portait sur 10 lots et que la Commission d'Appel d'Offres avait déclaré les lots lots 1, 7 et 10 infructueux.

3 propositions ont été reçues pour le lot 1 « gros oeuvre ». Après étude, il est proposé de retenir l'entreprise Vignes et Fils.

Pour le lot 7 « serrurerie-structure », aucune offre n'a été adressée au SDE. Dans le cadre de la procédure régissant les marchés publics, une négociation a été engagée avec les sociétés Alkar à Montaner, Nestadour à Louey et FG2P à Lourdes. L'analyse des offres est en cours.

En ce qui concerne le lot 10 «ascenseur » l'architecte a retravaillé le Cahier des Clauses Techniques Principales. 4 offres ont été réceptionnées. Après analyse, la société PBS est proposée.

Monsieur Lussan souhaite connaître la raison de ces différences par rapport aux conclusions de la réunion précédente. Le directeur explique que le projet a été revu à la baisse. L'ascenseur qui sera mis en place sera un ascenseur classique, réservé au transport de personnel. A la question de Monsieur Guilhas sur la date de début des travaux, il explique que le délai de réalisation des travaux devrait être de 6 mois à compter de la phase d'achèvement de préparation du chantier.

Sans autre question du bureau, l'attribution des lots est approuvée et validée par la délibération qui suit.

N°	Objet	de la délibération		
DL 90-09-2019	Attribution	e consultation, cor let au 2 septembre , le lot n°7 n'avait nmédiatement lanc ce. Trois sociétés (vaux ée ultation des entreprises d acernant 3 lots déclarés 2019 à 16h. pas reçu d'offres. Le Pi é une nouvelle consultat ont été saisies pour can	infructueux lors résident a donc tion MAPA sans didater avant le
	LOT	Estimation €	Offre - Entreprise	Montant HT €
	1 – GROS OEUVRE	196 577	VIGNES et fils LATAPIE VIGNES	149 988,74 150 202,50 185 909,43
	7 : SERRURERIE – STRUCTURE	118500	ALKAR NESTADOUR F2GP	146 245,00 117 865,00 -
	10 : ASCENSEUR	30 000	PBS THYSSEN CAMILLE ASC PYRENEES ASC.	24 500,00 28 490,00 30 410,00 40 000,00
	Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat 1- Décide d'attribuer les lots ainsi : Lot 1 : VIGNES et fils Lot 7 : NESTADOUR Lot 10 : PBS	Départemental d'E	inergie, à l'unanimité des	s présents :

Le sujet suivant porte sur l'achat d'un nouveau véhicule au gaz.

Le directeur évoque le choix du SDE de passer des véhicules à énergie fossile aux véhicules alimentés par de nouvelles énergies renouvelables. Monsieur Pélieu souhaite que des collectivités telles que le SDE, le SYMAT, le Département puissent acheter une quinzaine de véhicules à hydrogène afin d'être moteur pour le département. Le projet Hyport avec la construction prévue d'une station bio est cité.

Bruno Rouch présente ensuite les 3 offres adressées dans le cadre d'une simple consultation par Seat à Tarbes, Volkswagen Lannemezan et l'Ugap Occitanie. Après analyse, l'offre technique de Seat ne correspond pas au cahier des charges du SDE. L'offre de l'Ugap Occitanie mieux-disante est retenue par le bureau pour un véhicule Caddy, avec livraison au garage Volkswagen de Lannemezan. *Une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 91-09-2019	Acquisition d'un véhicule alimenté par Gaz Naturel (GNV)
	Le Président informe les membres du bureau du résultat de la consultation lancée par le Syndicat Départemental d'Energie concernant l'acquisition d'un véhicule thermique alimenté en gaz naturel.
	S'agissant d'une opération de moins de 25 000 euros HT, il a été procédé à une simple consultation.
	3 propositions sont parvenues au SDE : - Proposition du garage concessionnaire Volkswagen de Lannemezan - Proposition de l'UGAP - Proposition du garage SEAT à Tarbes
	Après analyse, l'offre du garage SEAT a été rejetée car elle ne correspondait pas sur le plan technique au cahier des charges du SDE, notamment par rapport à l'autonomie du véhicule et à la capacité de chargement.

Le résultat de la consultation est donc le suivant (en tenant compte des remises, options, et divers) pour le modèle Caddy Trendline 1,4 TGI GNV :

- Volskwagen Lannemezan = 20 839,19 € HT (délai de livraison 120 jours)
- UGAP = 17 933,34 € HT (délai de livraison identique) avec livraison du véhicule au garage Volskwagen de Lannemezan.

Après délibération, le bureau décide de retenir la proposition de l'UGAP et autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La discussion continue par un point d'information sur la SEM.

Monsieur Rouch rappelle les dates et éléments de constitution de la SEM. Le partenariat sera étendu au Département et à l'AREC l'an prochain. Les projets de Rabastens de Bigorre (marché aux bestiaux) et d'Orleix (ombrières sur le parking du centre commercial) doivent être réalisés avant fin 2020 pour ne pas perdre les crédits.

Jean Chanéac prend la parole pour présenter les différentes étapes à venir. La gouvernance de cette société est à définir.

Dans un premier temps, une rencontre est prévue avec CAPGEN (Crédit Agricole Pyrénées Gascogne Energies Nouvelles) pour les statuts et le business plan. Le pacte d'associés a été transmis à Urbasolar pour avis.

La banque doit ensuite être choisie et enfin un marché a été lancé pour sélectionner un commissaire aux comptes afin d'aider à l'étude de la mise en place d'une gestion saine.

Le Président du Département revient sur le partenariat avec l'AREC. Le directeur rappelle que cette agence est bien associée à l'émergence de la société, via sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'AREC a souligné que les projets de Rabastens et Orleix n'étaient pas des projets aisés à concrétiser d'où leur consolidation avec l'aide de CAPGEN.

Yannick Boubée s'interroge sur l'obligation de travailler avec Urbasolar et la capacité du SDE à suivre ce type de projet. Jean Chanéac répond par l'affirmative mais précise que le pacte d'associés ne sera finalisé qu'après avis de CAPGEN. Il cite les partenaires qui accompagnent la création de la SEM: FEPL (Fédération des Entreprises Publiques Locales) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, le cabinet Brun-Cessac pour la partie financière et enfin l'AREC pour la partie technique.

M. Pélieu revient sur la gouvernance de la SEM en estimant que le président doit être de droit le président du SDE. Jean Chanéac évoque le conseil d'administration à 6 membres. Le directeur rajoute que pour la direction, l'idée est de créer un emploi partagé. Jean Chanéac serait le directeur de la SEM et travaillerait pour partie pour la société, l'autre moitié de son temps étant consacré au SDE.

Le dossier qui suit porte sur le transfert de la compétence gaz.

Florence Armary présente la synthèse des réponses reçues suite à l'enquête envoyée aux communes. Un tiers d'entre elles y a répondu dont 24 communes gazières. Le bilan sera présenté en fin d'année. Le directeur propose de relancer les 54 communes gazières restantes. Un travail sera également fait avec la collaboration de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) afin d'aider les communes à récupérer les redevances. Claude Cazabat souligne le manque de discussion sur ce sujet. Bruno Rouch explique que la compétence n'est pas prise en charge par les collectivités. Aucune d'entre elles ne contrôle le travail de GRDF car elles n'ont pas les moyens de le faire, alors qu'elles devraient contrôler le concessionnaire. Monsieur Boubée pose la question du rôle futur de la commune en tant qu'interlocuteur direct de GRDF. Le directeur précise que le SDE travaillera avec GRDF comme il le fait actuellement avec ENEDIS, sauf pour les communes urbaines. Et les communes continueront à percevoir la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public). Monsieur Cazabat intervient sur l'intérêt du SDE à poursuivre cette démarche. Monsieur Rouch souligne que le SDE, en agissant sur toutes les énergies qui oeuvrent pour la transition énergétique, deviendrait à terme « multi-réseaux ».

Michel Pélieu quitte la séance à 18 h 45.

Le Président donne ensuite la parole à Serge Cieutat pour un bilan sur les bornes électriques. Celui-ci indique que depuis 2017, les abonnements et les recettes sont en hausse. Il détaille la fréquentation des zones (touristiques ou pas) le profil d'utilisation (usage quotidien, occasionnel ou touristique) et fait un point sur les bornes peu utilisées. Il est interpellé par Annette Cuq sur la borne de la place Boissarie à Lourdes car le maire a signalé son non fonctionnement, idem pour celle installée aux abords de la piscine. Le technicien explique que

cela provient d'un problème de « terre » avec le branchement des véhicules Zoé. Madame Cuq demande que les bornes installées à Lourdes soient contrôlées. Yves Laffaille demande si des contrôles périodiques sont effectués, Annette Cuq évoque les bornes à charge rapide. Serge Cieutat fait part de l'achat d'un équipement par le SDE avec un agent dédié à ce contrôle. Monsieur Rouch informe le bureau du projet de station de recharge à énergie nouvelle, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération TLP.

En conclusion, il propose que le SDE réponde à un appel à projets lancé par l'AVERE (association pour la mobilité électrique) dans le cadre du programme ADVENIR, pour l'installation future d'une dizaine de bornes. Il demande également aux membres du bureau de faire remonter au SDE toute demande supplémentaire. Nicole Vergès lui indique que Monsieur Duzer est intéressé.

Le bureau délibère favorablement sur la candidature du SDE à cet appel à projets et une délibération sera prise en ce sens

N°	Objet de la délibération
DL 93-09-2019	Candidature du SDE65 au programme ADVENIR (soutien à l'électromobilité)
	M. Frossard, Président, présente aux membres du Bureau le programme ADVENIR initié par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et piloté par l'association AVERE FRANCE pour le financement de nouveaux points de recharge pour véhicules électriques.
	En quelques années, les collectivités territoriales ont installé plus de 20 000 points de recharge et ont permis d'offrir un maillage complet de l'ensemble du territoire national.
	Pour continuer le déploiement de ces points de recharge, les collectivités sont incitées à installer des bornes de recharge à la demande d'utilisateurs de véhicules électriques et ne disposant pas de places de parking dédiées, afin de les déployer au plus près des besoins.
	Le SDE65 souhaite s'inscrire dans ce projet au titre de la voirie et des parkings publics ou privés des collectivités et de la voirie.
	Le Président propose au Bureau de présenter la candidature du SDE65 (12 projets sont déjà identifiés) et d'informer les collectivités de ce programme également destiné au résidentiel privé.
	Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des présents :
	1) accepte les propositions du Président,
	2) autorise le Président à engager la candidature du SDE65 au programme ADVENIR au titre de la voirie et des parkings publics ou privés des collectivités et à signer tout document en rapport avec le financement de nouveaux points de recharge pour véhicules électriques.

Jean-Claude Piron et Claude Cazabat quittent la réunion à 19 h 00.

Question diverse 1

Simon Alleman présente le projet Inspyr porté par la Communauté des Communes Pyrénées Vallées des Gaves, dont l'objectif est d'aider les communes à remplacer les chaudières fioul équipant leurs bâtiments communaux par des chaudières bois. Le coût de l'opération, tout compris, est de 6 000 euros. Le SDE souhaite soutenir cette démarche et dans ce cadre, propose la création d'un fonds de concours. Chaque collectivité serait aidée à hauteur de 1 000 euros pour le remplacement d'un poêle ou d'une chaudière.

Les membres du bureau s'y déclarent favorables et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 92-09-2019	Projet Inspyr porté par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves Versement par le SDE65 d'une subvention exceptionnelle aux communes adhérentes à la CCPVG pour l'acquisition de chaudière(s) ou poêle (s) à bois performant(s)(es) dans les logements communaux
	Le Président présente au Bureau le projet INSPYR porté par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG) dans le cadre de l'appel à projet de la Région Occitanie « Budget participatif citoyen - Montagnes d'Occitanie, terres de vie et d'innovation ».
	Ce projet, à destination des particuliers et collectivités, a pour objectif le remplacement des systèmes de chauffage non performants (rendement faible, combustion incomplète, émission de gaz à effet de serre) par une solution de chauffage bois performante (poêle ou chaudière) clé en main (investissement, installation, livraison de combustible, combustible perfomant, maintenance). En accord avec la CCPVG, le Président propose que le SDE65 participe à ce projet en versant une subvention de 1 000 € aux communes adhérentes à la CC Pyrénées Vallées des Gaves qui remplaceront le(s) système(s) de chauffage non performant(s) de leur(s) logement(s) communal(aux) par un poêle à bois ou une chaudière biomasse.
	Cette aide financière sera versée directement à la commune sur présentation de la facture acquittée. Une enveloppe de 20 000 € est prévue sur la durée du programme, à savoir 1 an, soit 20 remplacements de systèmes de chauffage non performants.
	Ouï cet exposé, le Bureau, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres :
	Décide de proposer une aide financière aux communes adhérentes à la CC Pyrénées Vallées des Gaves qui remplaceront le(s) système(s) de chauffage non performant(s) de leur(s) logement(s) communal(aux) par un poêle à bois ou une chaudière biomasse, dans la limite de 20 000 € pour une période de 1 an à compter du lancement du projet.

Bruno Rouch présente deux appels à programme.

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est porté la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes). Celui-ci a pour objectif de permettre aux collectivités territoriales de bénéficier de fonds dans le cadre d'actions liées à la transition énergétique. Le directeur propose que le SDE65 fasse acte de candidature à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Le Président soumet cette proposition à ses collègues qui y sont favorables et *une délibération acte leur décision*.

Le deuxième appel à programme lancé par le Ministère de la Transition Ecologique s'intitule « développer la logistique et la mobilité économes en énergie fossile ». Au vu des enjeux présentés, il apparaît que la reconversion de l'éclairage public en zone de montagne (exemple de l'opération réalisée sur l'éclairage public de la Mongie) peut y correspondre. Monsieur Rouch propose que le Syndicat candidate à ce nouvel appel à programme. Le bureau ne s'y oppose pas et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 94-09-2019	Candidature du SDE65 au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)
	Le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65 s'est engagé depuis plusieurs années à accompagner les communes et EPCI dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.
	Par ailleurs, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a été lauréate de l'appel à programme CEE initié par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il s'agit du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Ce dernier permet aux syndicats qui souhaitent s'engager plus fortement dans l'accompagnement des territoires pour la rénovation énergétique de candidater à un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour la mise en œuvre d'actions liées à l'efficacité énergétique.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt, porté par la FNCCR avec EDF en qualité de porteur associé et obligé, permettrait au SDE65 de bénéficier jusqu'à 200 000 € HT de fonds pour financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique (ingénierie et outils).

Monsieur le Président propose au Bureau de déposer un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Programme ACTEE » pour la session d'octobre 2019.

Après délibération, le Bureau, à la majorité des présents :

Sollicite le dépôt d'un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Programme ACTEE » pour la session d'octobre 2019. Ce dossier pourra éventuellement être déposé en commun avec d'autres SDE d'Occitanie et l'AREC.

N°	Objet de la délibération
DL 95-09-2019	Appel à programme CEE « logistique et mobilité » Candidature du SDE65 pour le programme « télégestion de l'EP des communes de montagne des Hautes-Pyrénées »
	Le Président expose aux membres du bureau l'appel à programme CEE lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire cette année.
	Actuellement, un appel à programme est lancé sur la thématique « développer la logistique et la mobilité économes en énergie fossile ». Ce programme valorise notamment l'innovation pour le développement de la logistique et la mobilité économes en énergie fossile.
	La télégestion de l'éclairage public en zones de montagne pourrait répondre aux ambitions de ce programme. Ces zones sont à la fois touristiques, difficiles d'accès et à forte valeur environnementale et patrimoniale.
	La reconversion de l'éclairage public via des technologies récentes et communicantes (« smart éclairage ») permettrait des gains importants en matière de déplacements en zones de montagne (pour les inspections, les travaux et la maintenance) et donc d'énergie fossile.
	Par ailleurs, il permettrait des gains énergétiques très importants en abaissant les puissances et en adaptant les niveaux d'éclairage en fonction de la fréquentation des sites, des horaires de la saison.
	Le seuil de dépenses éligibles pour ce programme est de 2 500 000 € sur 3 ans. Il peut être atteint pour notre secteur montagne en partant sur un projet de 7 493 luminaires à LED connectés, soit un programme de 7 792 860 € (dont 150 000 € pour le financement d'un poste de superviseur).
	Les travaux porteraient sur un volume de 7 642 860 € HT dont une partie (1 948 180 €) de dépenses éligibles à 100 % et l'autre (5 694 680 €) de dépenses éligibles à 20 %.
	Ouï cet exposé, le Bureau après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents :
	 approuve la candidature du SDE65 à un programme CEE 2019 initié par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire s'engage, si ce programme est retenu, à tout mettre en œuvre pour le réaliser dans sa totalité en 3 ans et à inscrire annuellement au budget les fonds nécessaires

Question diverse 3

Le directeur informe le bureau que le SDE de l'Aveyon organise une formation sur l'Eclairage Public. Le bureau d'études du SDE, soit 4 agents, y participeront. Une convention sera signée à cet effet.

Question diverse 4

Le Pyrénées Bike Festival (championnat de France de VTT) a lieu du 6 au 8 septembre à Loudenvielle. Comme l'an passé, le SDE s'associe à cette manifestation dans le cadre de la mobilité électrique et partagera le stand avec EdF. Les élus du SDE sont conviés à cette manifestation.

Un nouvel événement intitulé Green Innov 65 ayant pour thèmes l'eau, l'énergie, la mobilité... se tient à Tarbes le 19 septembre prochain. Bruno Rouch propose que le SDE apporte un soutien financier à cette manifestation, à hauteur de 1 800 € TTC. En contre-partie, le Syndicat tiendra un stand et des entrées lui seront attribuées. Après délibération, le bureau accepte que le SDE y participe et *une délibération valide sa décision*.

N°	Objet de la délibération
DL 96-09-2019	Participation du SDE65 à Green Innov 65, forum local sur la transition énergétique
	Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau l'évènement organisé par la French Tech le 19 septembre prochain au campus Véolia d'Ibos, à savoir un forum local sur la transition énergétique baptisé Green Innov 65.
	Le Bureau avait décidé du soutien du SDE65 à ce forum sous forme d'un partenariat conclu avec Bic Crescendo, à hauteur de 1 500 €.
	La convention étant établie pour un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC, il convient de modifier la participation financière du SDE, à savoir 1 800 € TTC.
	 Ouï cet exposé, les membres du Bureau, à l'unanimité : Approuvent l'actualisation de la participation financière du SDE65 à la manifestation Green Innov 65, soit un montant de 1 800 €. Autorisent le Président à signer la convention et tout document se rapportant à cet événement.

Question diverse 6

Le directeur informe le bureau que le SDE, dans le cadre de la semaine de la mobilité durable et étant la première collectivité du département à avoir acheté un véhicule gaz, est invité le 18 septembre à participer à la conférence de presse tenue par Ecowgaz, qui aura lieu sur le site d'implantation de la station gaz à lbos.

Question diverse 7

Le SDE65 a été sollicité pour participer au projet Ecoloustics, lancé depuis maintenant deux ans par le Ministère de l'Education Nationale, en partenariat avec le Syndicat des Energies Renouvelables. Il est proposé de contacter l'inspecteur d'académie cette année pour plus de renseignements et éventuellement y participer en 2020.

Question diverse 8

Le directeur fait part au bureau de la mise à jour à réaliser au niveau du développement de la carrière professionnelle de deux agents. Pour cela, le document référent « tableau des emplois » doit être actualisé. Avec l'approbation des membres du bureau, deux délibérations sont prises en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 88-09-2019	Avancement de grade Mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi
	Le Président rappelle aux membres du Bureau que compte tenu des nécessités du service, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.
	Cette modification, préalable à la nomination, entraîne : - la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, - la suppression de l'emploi d'origine.
	Vu le tableau des emplois, le Président propose aux membres du bureau : - la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe (nouveau grade) à temps complet
	- la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif (ancien grade) à temps complet
	Le Bureau syndical après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents :
	- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

N°	Objet de la délibération
DL 89-09-2019	Avancement de grade Mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi
	Le Président rappelle aux membres du Bureau que compte tenu des nécessités du service, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.
	Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :
	- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, - la suppression de l'emploi d'origine.
	Vu le tableau des emplois, le Président propose aux membres du bureau :
	- la création d'un emploi d'Ingénieur en chef hors classe (nouveau grade) à temps complet
	- la suppression d'un emploi d'Ingénieur en chef (ancien grade) à temps complet
	Le Bureau syndical après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents :
	- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Le SDE65 a été interpellé par la Mairie de Lourdes pour la réalisation d'une toiture de production photovoltaïque sur le boulodrome de la commune. Une convention de mise à disposition, pour un euro symbolique, sera signée entre la Mairie et le SDE afin que celui-ci puisse exploiter l'installation. En contre-partie, les frais de renforcement de la structure étant élevés, le SDE participera à cette dépense pour un montant de 7 993,47 € HT. Le Président, après délibération du bureau, prononce un avis favorable et *une délibération valide cette décision*.

N°	Objet de la délibération
DL 97-09-2019	Commune de Lourdes Réalisation d'une toiture de production photovoltaïque sur le boulodrome de Lourdes
	Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau le projet visant à l'installation du générateur photovoltaïque sur la toiture du boulodrome de Lourdes, porté par le SDE 65.
	Cette opération sera financée sur le budget annexe « ENR » et s'équilibre avec la vente de l'énergie. Une convention de mise à disposition de cette toiture pour une durée de 20 ans minimum doit être signée avec la commune pour permettre au SDE de réaliser et exploiter l'installation.
	Etant donné les frais préalablement engagés par la commune de Lourdes pour le renforcement de la structure nécessaire à la réalisation du projet, il est proposé de verser une participation financière à la Commune de Lourdes équivalente au montant nécessaire à ce renforcement sous réserve de la signature préalable d'une convention de mise à disposition, au profit du SDE65, de la toiture, à l'euro symbolique.
	Ce montant est défini dans le devis réalisé par la société JPH en date du 09/09/2019 et pour un montant de 7 993,47 € HT soit 9 592,16 € TTC.
	Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :
	 Approuve la proposition du Président Autorise le président à engager cette opération pour la signature de la convention d'occupation de toiture avec la commune à l'euro symbolique, puis à engager la consultation des entreprises.

Le Président rappelle que le SDE avait déposé en mai dernier auprès de l'ADEME un dossier relatif à l'appel à projets « contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Occitanie. L'ADEME a souhaité que ce dossier soit plus approndi. Une nouvelle session de dépôt ayant lieu en septembre, monsieur Frossard propose que le SDE présente une nouvelle candidature. Le bureau y est favorable et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 98-09-2019	Candidature du SDE65 à l'Appel à Projets « Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Occitanie »
	Monsieur le Président rappelle la délibération prise en bureau du 12 avril 2019 concernant la candidature du SDE65 à l'Appel à Projets « Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Occitanie » lancé par l'ADEME.
	Le dossier a été déposé en mai 2019 et après analyse par les services de l'ADEME, celui-ci nécessite un approfondissement sur le fond et la forme afin de mieux mettre en évidence les enjeux et les ambitions du territoire des Hautes-Pyrénées en faveur de la transition énergétique, ainsi que la mobilisation des acteurs.
	Monsieur le Président propose donc au Bureau de déposer un nouveau dossier de candidature à l'appel à projets « Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Occitanie » pour la session de septembre 2019.
	Il précise également que le SDE65 va se positionner pour la gestion déléguée des fonds afin de permettre aux différents maîtres d'ouvrage d'avoir comme interlocuteur unique le SDE sur l'ensemble des étapes du projet, y compris sur le volet financement.
	Après délibération, le bureau, à l'unanimité :
	 sollicite le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Occitanie » pour la session de septembre 2019, accepte que le SDE65 se positionne sur la gestion déléguée des fonds,

Question diverse 11

Le calendrier des réunions à venir est présenté au Bureau.

La séance est levée à 19 h 30

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 88 09 2019 Avancement de grade – mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi

DL 89 09 2019 Avancement de grade – mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi

DL 90 09 2019 Aménagement des bureaux du SDE65 – attribution marché de travaux – marché à procédure adaptée

DL 91 09 2019 Acquisition d'un véhicule alimenté par Gaz Naturel (GNV)

DL 92 09 2019 Projet INSPYR porté par la CCPVG – versement par le SDE65 d'une subvention exceptionnelle aux communes adhérentes à la CCPVG pour l'acquisition de chaudière(s) ou poêle(s) à bois performant(s)(es) dans les logements communaux

DL 93 09 2019 Candidature du SDE65 au programme ADVENIR (soutien à l'électromobilité)

DL 94 09 2019 Candidature du SDE65 au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

DL 95 09 2019 Appel à programme CEE « Logistique et Mobilité » - candidature du SDE65 pour le programme « Télégestion de l'EP des communes des Hautes-Pyrénées »

DL 96 09 2019 Participation du SDE65 à Green Innov 65, forum local sur la transition énergétique

DL 97 09 2019 Commune de Lourdes : réalisation d'une toiture de production photovoltaïque sur le boulodrome de Lourdes

DL 98 09 2019 Candidature du SDE65 à l'Appel à Projets « Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques en Occitanie »

Les membres du Bureau

Le Président Daniel FROSSARD